

TRIATHLONS et AQUATHLONS de CARQUEIRANNE FORMATS JEUNES et S du 2/10/2022

REGLEMENT GENERAL Jeunes, individuels et relais

En s'inscrivant au Triathlon/Aquathlon de Carqueiranne, les participants s'engagent à respecter la réglementation sportive 2022 régie par la FFTRI ainsi qu'à appliquer les gestes barrières pour limiter et ralentir la propagation de la COVID19.

Article 1 : L'épreuve est ouverte aux licenciés de la F.F.TRI (licenciés FFN ou FFA ou FFC pour le relais) et aux non licenciés. Pass-compétition obligatoire pour les non licenciés FFTRI .Épreuve Triathlon Jeunes ouverte de la catégorie Mini-poussins (2015-2016) à la catégorie Pupilles (2011-2012) ,Epreuve de triathlon S ouverte de la catégorie Cadets (2005-2006), à la catégorie Master. Aquathlon XS ouvert aux catégories Benjamins (2009-2010) et Minimes (2007-2008) & Aquathlon S ouvert à la catégorie Cadets (2005-2006) .

Autorisation parentale obligatoire pour les moins de 18 ans uniquement pour les non licenciés.

Départs à partir de 8h30 pour les Aquathlons Jeunes, 10h30 pour les Triathlons Jeunes et 14H pour le triathlon S individuels et Relais (rolling start).

Article 2 : Le retrait des dossards aura lieu le dimanche 02/10/2022 entre 7h15 et 10h00 pour les épreuves Jeunes, entre 10h15 et 13h00 pour l'épreuve S. **Présentation obligatoire d'une pièce d'identité.**

Article 3 : Lors de son inscription le licencié FFTRI (ou d'une autre fédération pour le relais) devra faire parvenir la photocopie de sa licence et le non-licencié la photocopie du certificat médical d'aptitude à la pratique du triathlon ou du sport en compétition datant de moins d'un an au jour de l'inscription à la course. L'inscription est individuelle ou par équipe de 2 ou de 3 pour le relais, elle est nominative. Celle-ci ne sera définitive qu'après la remise du dossier complet avant la date butoir du 25/09/2022. Tout bulletin incomplet ne sera pas pris en compte. Les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée. Le nombre de participants est limité à : **30 par catégories** pour les épreuves **Jeunes, 320** pour le format **S individuel, 30** pour le format **S en relais** par équipe.

Tarifs : Triathlon Jeunes 6€ + pass compétition 2€ pour les non licenciés / Aquathlon Jeunes XS 12€ + pass compétition 2€ pour les non licenciés / Aquathlon Jeunes S 20€ + pass compétition 2€ pour les non licenciés / Triathlon S individuel 30€ + pass compétition 5€ pour les non licenciés / Triathlon S relais 45€ + pass compétition de 5€ par athlète pour les non licenciés.

Inscriptions Epreuves Jeunes majorées de 5€ et Inscriptions Triathlon S majorées de 10€ à compter du 26/09/2022

Article 4 : En cas d'annulation de l'épreuve pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisation, les frais d'inscriptions seront remboursés en totalité (hors frais d'inscription Internet). Conformément aux usages unanimement admis et reconnus relatifs aux inscriptions à des épreuves sportives, dans le cas où la personne inscrite ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, le paiement sera conservé par l'organisateur et ne pourra donner lieu à aucun remboursement quelles que soient les raisons de l'annulation.

Article 5 : Si pour des raisons de sécurité, d'autorisations préfectorales ou indépendantes de la volonté de l'organisateur, les parcours devaient être modifiés, les concurrents devront se soumettre aux dernières dispositions du responsable de l'épreuve

Article 6 : L'organisation a souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de la FFTRI. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement. En cas de blessures, accidents, voire de décès d'un participant ou de dommage causé au matériel durant l'épreuve la responsabilité de l'organisateur ne pourrait être engagée d'aucune manière que ce soit.

Article 7 : Les compétiteurs devront se soumettre au code de la route. Toute infraction pourra se retourner contre eux (procès verbal et/ou pénalité).

Article 8 : Le port du casque est obligatoire, jugulaire attachée depuis le départ vélo et jusqu'au retour dans le parc à vélo.

Article 9 : Une équipe d'arbitre sera mise à disposition pour veiller au respect de la réglementation. Ses décisions seront sans appel. Les pénalités et sanctions sont celles édictées par le règlement sportif de la FFTRI 2022. Zone de pénalité (carton bleu) et/ou disqualification (carton rouge) est prévu pour non respect de la réglementation (voir page 19 Réglementation sportive 2022).

Article 10 : Le chronométrage se fera par puce électronique .La puce devra **impérativement** être restituée après l'arrivée. Toute puce non-restituée sera facturée 15€.

Article 11 : Tout triathlète abandonnant se verra retirer sa puce et ne fera plus partie de l'épreuve.

Article 12 : Un ravitaillement liquide sera mis à la disposition des participants sur le parcours course à pied du triathlon S.

Article 13 : Un pointage sera réalisé sur le parcours course à pied du triathlon S.

Article 14 : **Pour les relais** : Le passage de la puce électronique constitue le témoin du relais, les relayeurs devront se transmettre la puce au niveau de la zone de relais.

Article 15 : **Pour les individuels** : Les prix ne sont pas cumulables, seul le prix le plus élevé sera attribué.

Seuls les 3 premiers du classement général ainsi que les 1ers de chaque catégorie hommes et femmes seront récompensés (cadet-junior-senior-master-relais). Les récompenses ne seront remises qu'aux athlètes présents sur le podium.

Un tirage au sort aura lieu à la fin du protocole de remise des récompenses.

Article 16 : Toute aide extérieure, physique et/ou matérielle, depuis le départ de la course jusqu'à l'arrivée du concurrent, est interdite et disqualifiante.

Article 17 : Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images prises à l'occasion de leur participation à cette manifestation.

Article 18 : Dans un souci de protection de l'environnement aucun déchet ne devra être abandonné en dehors des zones de ravitaillement sous peine de sanction.